



Liste des prix pour les consommateurs, indépendants et petits entreprises jusqu'à 9 employés

TVAC

HTVA

1. Frais administratifs

Frais administratifs de rappel		
Frais administratifs par rappel à partir du 2e rappel	€ 10	
Indemnités forfaitaires maximales pouvant être réclamées à un Client pour le recouvrement d'une dette (y inclus les frais de rappel de Proximus et les frais de sous-traitance, lorsque Proximus confie la récupération de la créance à un tiers).	- Maximum 20 euros si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 euros ; - Maximum 30 euros augmentés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros si le montant restant dû est compris entre 150,01 et 500 euros ; - Maximum 65 euros augmentés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 euros avec un maximum de 2000 euros si le montant restant dû est supérieur à 500 euros.	
Indemnité forfaitaire due par le Client lorsque Proximus confie la récupération de la créance à un tiers.	Différence entre le montant maximum défini ci-avant et le montant des frais de rappel facturés par Proximus.	
Frais administratifs pour demande de facture		
Facture intermédiaire	€ 4,50	€ 3,72
Facture détaillée	Gratuit	
Première page	Gratuit	
Par page supplémentaire	€ 0,37	€ 0,31
Demande répétée d'un duplicata (par double)	€ 4,50	€ 3,72
Indemnité forfaitaire à payer en cas de non restitution d'un équipement à Scarlet		
Modem (b-box)	99€	
Indemnité forfaitaire pour non restitution d'une b-box lors de la fin du contrat	99€	
décodeur TV (tout modèles)	149€	
Indemnité forfaitaire pour non restitution d'un decodeur TV lors de la fin du contrat	149€	
Wi-Fi Booster	50€	
Indemnité forfaitaire pour non restitution d'un Wi-Fi Booster lors de la fin du contrat	50€	
Indemnité forfaitaire pour non restitution d'un autre équipement lors de la fin du contrat	€ 99	
Frais administratifs de remise en service par compte (c'est-à-dire par convention de paiement) afin de remettre le produit en service après la suspension pour cause de non-respect des obligations		
€ 29		
Reprise globale de toutes les installations d'un clients		
Tous les comptes de l'ancien client sont clôturés et sont réactivés au nom du nouveau client		
Prix maximum de reprise, hors adaptations supplémentaires éventuels	€ 302,50	€ 250
Pour des adaptations supplémentaires, surcharge au tarif horaire	€ 49,67	€ 41,05
Garder le même numéro d'appel dans la même zone		
Frais d'accès	Gratuit	
Changement de numéro d'appel		
Frais d'accès	€ 33,28	€ 27,50

2. Frais pour services complémentaires pour la ligne fixe

Frais forfaitaires pour terrassement dans le domaine privé par mètre de tranchée <i>Les frais de repavage sont facturés en supplément</i>	€ 15	€ 12,39
Modification d'installation : frais forfaitaires		
Tarif standard		
Pose d'une prise supplémentaire Phone Line	€ 13,00	€ 10,74
Pose d'une prise supplémentaire ISDN	€ 24	€ 19,83
Pose du câblage intérieur au-delà du point de raccordement <i>Le forfait comprend la fourniture et le placement</i>		
Jusqu'à six paires - par mètre (apparent ou encastré)	€ 5	€ 4,13
Au-delà de six paires	Frais évalués	
Autres modifications	Frais évalués	
Non reprises ci-dessus	Frais évalués	
Tarifs réduits pour raison sociale pour toute modification mentionnée ci-dessus	50% du prix standard	
Déménagement de vos produits Scarlet vers une nouvelle adresse		
Gratuit		
Main d'oeuvre pour un travail supplémentaire non repris dans les forfaits		
Par quart d'heure pour toute prestation non forfaitaire	€ 20	€ 16,53

3. Frais pour services complémentaires pour le GSM

Changement du numéro d'appel		
Jusqu'à 4 changements dans la même année	Gratuit	
À partir du 4ième changement dans la même année	€ 6,20	€ 5,12

4. Déangement - coût des prestations

Liste des prix pour les consommateurs, indépendants et petits entreprises jusqu'à 9 employés	TVAC	HTVA
Levée d'un dérangement		
Infrastructure (jusque et y compris le point d'accès primaire) : déplacement, prestations, pièce de rechange	Gratuit	
Appareillage terminal loué ou vendu avec contrat d'entretien		
Déplacement (sauf cas prévus aux conditions générales)	€ 60,5	€ 50,00
Prestations par quart d'heure	Gratuit	
Pièce de rechange	Gratuit	
Appareillage terminal vendu sans contrat d'entretien		
Déplacement	€ 60,5	€ 50,00
Prestations par quart d'heure	€ 20	€ 16,53
Pièce de rechange sous garantie	Gratuit	
Pièce de rechange hors garantie	Sur devis	
Levée d'un dérangement si responsabilité d'un tiers		
Déplacement	€ 60,5	€ 50,00
Prestations par quart d'heure	€ 20	€ 16,53
Pièce de rechange	Sur devis	
Forfait pour légère intervention (max. 30 min. de main d'oeuvre + max. 2 m de câble ou le remplacement d'un splitter internet ou d'un point de connexion)	€ 85	€ 70,25
Remplacement des terminaux internet (router, modem) pour une cause imputable au client (par exemple surcharge d'électricité sur le site, mauvaise manipulation, des dommages physiques à l'unité, ...)		
Indemnité forfaitaire	€ 81,82	
Supplément pour intervention en dehors de heures de service normal (si non compris dans l'abonnement de la ligne)		
	€ 136	€ 112,40

5. Dérangement - indemnités

Conditions de levée de dérangements

Abonnement de base Phone Line, Duo et numérique (ISDN-2, Twin) : levée de la panne avant la fin du jour ouvrable qui suit l'enregistrement (heures normales de travail : du lundi au vendredi non férié de 8 h à 16 h 30)		
(*) heures pour le rétablissement du service : Temps utilisé pour la levée du dérangement, s'écoulant entre la création de la notification de panne et la levée du dérangement du service, dans la plage horaire convenue et en diminuant tout temps suite à un événement pour lequel le principe de l'arrêt de l'horloge s'applique.		

6. Compensation dans le cadre de la procédure Easy Switch

Indemnité automatique si le technicien Proximus ne s'est pas présenté dans la plage horaire convenue.	€ 30	€ 24,49
Indemnité automatique si le changement d'opérateur a entraîné une interruption de service de plus d'un jour ouvrable sur le réseau Proximus .	€ 10 par jour	€ 8,26 par jour
En cas d'activation tardive des services (à la demande expresse du Client).	€ 6 par jour	€ 4,96 par jour

Ed. Resp.:Proximus SA de droit public, Bd du Roi Albert II 27, B-1030 Bruxelles, TVA BE 0202.239.951 RPM Bruxelles, BE82 2100 0008 8968 GEBABEBB.
Les prix repris sur cette liste sont d'application sous réserve d'erreurs, d'omissions ou de fautes d'impression.